

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION ORDINAIRE**

DU VENDREDI 28 Août 2016

Présents : Monsieur Dominique Bonjour, Monsieur Michel Rambaud, Monsieur Jean-luc Boudouard, Monsieur Gérard Perier, Monsieur Pierre Guillemain, Monsieur Ludovic Disdier, Monsieur Philippe Estachy, Monsieur Jean-François Estachy, Monsieur Nicolas Aubin, Madame Marie José Garnier.

Secrétaire de séance : Marie-José GARNIER

Excusés : 0

Absents : Monsieur Thierry Rosati

1- Courrier de Monsieur JL Bonnefont

Rappel de la situation par Monsieur le Maire.

Suite à l'appel donné à Me Galland propriétaire au cadastre de la parcelle et de son accord, les travaux ont débuté. Un des indivisaires de la parcelle demande à ce que cette servitude soit supprimée et que la parcelle soit remise en état. Un conseil juridique sera demandé à un avocat avant de prendre une décision.

2-Lettre de Monsieur Abert

La demande de remise en état du chemin d'accès nécessite d'abord de se poser la question du bornage entre la propriété de Monsieur Estachy Philippe et celle de la commune.

Le changement de Bornage n'étant pas acté, la décision prise ce jour par les membres du conseil municipal est de rester sur l'ancien bornage.

Monsieur Philippe Estachy peut construire le projet validé à savoir la construction d'un garage N° PC005 140 11 H 008.

Le chemin sera remis en état par la commune après la construction du mur en limite de propriété.

Le calepinage sera fait à l'occasion du passage du géomètre. Les frais par cette opération seront partagés en 2 entre la commune et Monsieur Estachy. Philippe

3-Dossier de Madame Leuzinger

Suite au départ de Me Leuzinger la commune a récupéré l'ensemble de la somme due.

Il restera seulement la facture de l'eau.

Pour la re-location plusieurs demandes, il faut déjà remettre en état en particulier l'isolation.

Une évaluation sera faite avec IT 05

4-décision modificative budget eau

Le Conseil Municipal donne son accord pour faire les modifications conformes à la demande de la trésorerie à savoir ces virements de crédits.

6288 : - 1317,20 6712 : +1317,20

6378 : -8607 701249 : + 8607

6288 : -172 701249 : +172

5- Devis DICT

Pour permettre aux entreprises qui vont réaliser les travaux sur la commune ou pour les travaux à faire par la commune une application doit permettre d'avoir tous les renseignements sur les réseaux.

Le coût de cette interface est de 250 HT euros par an

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

6-délibération cantine

Coût du repas : 5,40 euros 1,74 euros par repas pris en charge par la commune

7-délibération garderie

Augmentation de 1 à 1,20 euros

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

8- Subvention pour l'école

40 euros par enfant pour les fournitures scolaires

Coopérative 90 euros pour les enfants qui rentrent au mois de septembre

60 euros pour les enfants qui rentrent en janvier

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

9-Achat éventuel parcelle succession Guillemain-DM

Environ 100m2 sont à racheter à la succession Guillemain pour régulariser la situation puisque l'agrandissement du chemin communal passe aujourd'hui chez ces propriétaires.

Le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour effectuer les négociations avec les propriétaires, et connaître le prix au m2.

Il restera la régularisation avec Monsieur Bertrand sur la même Zone

10-Annulation délibération 27-2016 - Prestataire réparation voirie Colas

Modification des zones prévues au départ, il y a eu plus de surfaces réparées et donc une augmentation de la facture de 24 817 à 27094 euros HT.

Le conseil donne l'accord pour faire une nouvelle délibération.

Le conseil donne son accord pour le paiement de la facture à l'unanimité.

11-Container enterré sur parking au-dessus école

Le conseil Municipal donne son accord

12-Information fusion com com (assainissement-taxe de séjour)

La Compétence « assainissement collectif » ne sera prise qu'en 2018 par la com com comme le SPANC

Il faudra pour l'année prochaine envisager de prévoir de séparer la facture d'eau et d'assainissement .Cette décision sera à prendre dans un prochain conseil

Pour la taxe de séjour il faudra voir plus précisément la possibilité de garder cette taxe

Questions diverses :

-Travaux effectués par M. Michel RAMBAUD sur les 2 logements communaux. Un dédommagement est à prévoir. Monsieur le Maire propose 1500 euros. Le conseil Municipal donne son accord

- La commission urbanisme n'a pas de remarque concernant le permis de construire de M. Dominique Perier

- Me Tincelin demande que son gîte soit clôturé : refus du conseil Municipal

- Problèmes de circulation sur le laus cet été : Demande de Monsieur Estachy Jean François d'avoir les dates d'arrêtés pris par la Mairie.

- Un avocat viendra rencontrer Monsieur le Maire pour proposer un contrat. Des renseignements seront pris.

Séance levée à 00h30

Le Maire

